



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

A la session régulière du Conseil de la Municipalité d'Huberdeau tenue le huitième jour du mois de juin 2011 à 19hres au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présente madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ères) Messieurs et Mesdames: Jean-Pierre Provost, Suzanne Fortin et Denise Miller.

Monsieur Daniel Laurin, conseiller, est absent, motif personnel.
Monsieur Louis Laurier, conseiller, est absent, motif personnel (maladie).
Madame Karine Tassé, conseillère, est absente, motif personnel.

Tous formants quorum sous la présidence de Mme Évelyne Charbonneau, mairesse.

Mme Guylaine Maurice, secrétaire-trésorière/directrice générale et Mme Karine Maurice-Trudel, secrétaire-trésorière/directrice générale adjointe, étant absentes, Mme Denise Miller, fera office de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SESSION

Madame Évelyne Charbonneau, mairesse, constate le quorum à 19 heures, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la session.

- 1- Adoption de l'ordre du jour.
- 2- Ratification du procès-verbal de la session ordinaire du 11 mai 2011.
- 3- Ratification des déboursés.

AFFAIRES COMMENCÉES :

- 4- Vente du camion incendie Ford Con 1981.
- 5- Renouvellement de l'entente pour la collecte et le transport de matières résiduelles.
- 6- Renouvellement de la marge de crédit

AFFAIRES NOUVELLES

- 7- Correspondance.
 - Consultation publique « politique culturelle » le 15 juin 2011 de 15h à 17h pour les élus et organismes et de 19h à 21h pour la population et le conseil.
 - Remerciement du Regroupement des premiers répondants (défibrillateur).
- 8- Démission de M. Dominic Lévesque et engagement d'un chauffeur/opérateur/manœuvre.
- 9- Inscription de M. Benoît Brosseau aux formations perfectionnement sur le rôle de l'officier municipal et perfectionnement sur la politique de protection des rives et littoral les 20, 21 et 22 juin 2011 à Lachute (gratuit).
- 10- Demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (chemin de Rockway Valley 75 000\$).
- 11- Dépôt du rapport trimestriel.
- 12- Désignation d'une personne responsable de l'application de l'entente relative à la gestion des cours d'eau intervenue entre la municipalité et la MRC des Laurentides.
- 13- Demande de subvention Pacte Rural 2011-2012-2013 et abrogation de la résolution 50-11.
- 14- Installation d'un jeu de pétanque (569.63\$).
- 15- Demande d'appui financier – camp des jeunes SQ/Club richelieu la Ripousse.
- 16- Demande de soumission changement du revêtement de la maison des jeunes.
- 17- Demande au gouvernement du Québec pour l'adoption d'une loi spéciale à l'acquisition par la municipalité de servitudes à des fins de corridors récréatifs.

- 18- Fin de la probation de M. Israël Brosseau (14 juin 2011).
- 19- Demande d'utilisation d'une partie du lot 21 rang 7 à des fins autres que l'agriculture.
- 20- Autorisation de travaux hôtel de ville.
- 21- Don à la Croix-Rouge, sinistré de la Montérégie.
- 22- Varia
- 23- Période de questions.
- 24- Levée de la session.

RÉSOLUTION 96-11
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Provost et résolu.

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 97-11
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 11 MAI 2011

Il est proposé par Mme la conseillère Suzanne Fortin et résolu.

Que la secrétaire soit exempte de la lecture du procès-verbal de la session ordinaire du 11 mai 2011, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture.

De plus que le procès-verbal du 11 mai 2011 soit adopté tel que rédigé.

Résolutions 76-11 à 95-11 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 98-11
RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

La secrétaire soumet au Conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 4253 à 4291 inclusivement pour un montant de 64 018.27\$ et des comptes à payer au 08/06/2011 au montant de 8 466.49\$, ainsi que des chèques de salaire numéros 715 à 752 inclusivement pour un montant de 14 789.80\$.

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Miller et résolu.

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

COMPTES PAYÉS À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
4253	Bell Mobilité	Téléavertisseurs mai 2011	26.99 \$
4254	Bell Mobilité	Cellulaires mai 2011	122.39 \$
4255	André Charest C.A.	Vérifications des livres année 2010	5 012.70 \$
4256	Groupe AST (1993) Inc.	Mutuelle de prévention mai 2011	71.21 \$
4257	Groupe Ultima Inc.	Ajustement assurances 2011	273.00 \$
4258	SSQ, Société d'assurance-vie Inc.	Régime de retraite avril 2011	1 200.10 \$
4259	Ville de Ste-Agathe-des-Monts	Requêtes SAAQ Ouverture dossier cour municipale avril	180.89 \$

4260	Bell Canada	Téléphone hôtel de ville 540.73 \$ Téléphone garage 77.91 \$ Téléphone caserne 79.58 \$ Téléphone station de pompage 79.01 \$	777.23 \$
4261	Entreprise Patrice Perreault	Entretien aménagements paysager et entretien terrains mai 2011	1 196.42 \$
4262	Équipement de bureau Robert Légaré	Contrat de service photocopieur	91.15 \$
4263	Ministre des Finances	Sûreté du Québec 1er versement	38 595.00 \$
4264	M.R.C. des Laurentides	Bacs verts & noirs	865.34 \$
4265	Brosseau Benoit	Frais de Repas formation RDD	42.55 \$
4266	Charlebois Guylain	Analyses d'eau et visites station de pompage mai 2011	375.00 \$
4267	Maurice Guylaine	Frais de déplacement	36.40 \$
4268	Ministère du Revenu du Québec	DAS mai 2011	4 881.81 \$
4269	Receveur général du Canada	DAS mai 2011	2 037.28 \$
4270	Sel Warwick Inc.	Calcium	6 999.55 \$
4271	Bell Mobilité	Téléavertisseurs juin 2011	26.99 \$
4272	Buro Plus Martin	Pellicule autocollante, piles, chemises, stylo, papier	191.53 \$
4273	Charbonneau Evelyne	Frais déplacement	57.20 \$
4274	De Bellefeuille Éric	Frais déplacement	264.54 \$
4275	Fédération Québécoise des Municipalités	Frais de transport (dicom)	14.53 \$
4276	Hydro-Québec	Éclairage des rues & location de poteaux	552.01 \$
4277	Laboratoires Environnex	Analyses d'eau mai 2011	126.46 \$
715-752	Employés	Salaires mai 2011	14 789.53 \$
TOTAL			78 807.80 \$

COMPTES À PAYER À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
4278	Aréo-Feu	Tuyau d'aspiration	439.79 \$
4279	Annulé		- \$
4280	Chauffage Laurentien 2000 Inc.	Réparer chauffage hôtel de ville	101.34 \$
4281	Les Entreprises Israël Brosseau	Mini-pelle	170.89 \$
4282	Garage Éric De Bellefeuille Inc.	Tableau blanc	16.50 \$
4283	Gilbert P. Miller & Fils	Poussière de pierre, gravier	875.95 \$
4284	John Meunier	Chlore libre, chlore total	70.90 \$
4285	J.-René Lafond	Filtres à essence	35.93 \$
4286	Matériaux R. McLaughlin Inc.	Vis à bois, mèche, prise, douille, ponceaux, membrane, râpeaux, semence, teinture, etc.	2 964.43 \$
4287	Robitaille Équipement	Penture, couteaux	1 726.42 \$
4288	Service d'Alarme DCS Inc.	Batterie 12V 5 amps. vérifier système incendie	239.24 \$
4289	Service Routier S. Prévost	Steering box	1 344.32 \$
4290	Visa Desjardins	Essence, armoire de rangement, antigel	428.99 \$
4291	Carquest Canada Ltée	Lave-glace, carling, filtre à air	51.79 \$
			- \$
TOTAL			8 466.49 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION 99-11
VENTE DU CAMION INCENDIE FORD CON 1981

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Provost et résolu.

Qu'étant donné que lors de la dernière session il a été décidé d'utiliser la citerne présentement installée sur le camion FORD CON 1981, que les offres reçues soient toutes refusées et que le camion soit remis en vente sans la citerne, en le proposant aux soumissionnaires ayant fait une offre ou envoyé au recyclage selon l'option la plus avantageuse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION 100-11
RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA MUNICIPALITÉ D'AMHERST ET LA MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale entre la municipalité d'Amherst et la municipalité d'Huberdeau pour le service de collecte et de transport des matières résiduelles sur le territoire d'Huberdeau par la municipalité d'Amherst se termine le 30 juin 2011.

CONSIDÉRANT QU'il est stipulé à l'article 19 de ladite entente que celle-ci se renouvellera selon la durée établie dans le nouveau contrat devant être conclu par la MRC des Laurentides et devant prendre effet le 1^{er} juillet 2011 à moins qu'une des parties ne signifie son objection;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties ont manifesté leur intention de renouveler ladite entente à l'intérieur du cadre fixé par la MRC des Laurentides;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Suzanne Fortin et résolu.

Que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer le renouvellement de l'entente intermunicipale avec la municipalité d'Amherst relativement au service de collecte et de transport des matières résiduelles, à l'intérieur du cadre fixé par la MRC des Laurentides.

Que le montant forfaitaire (tarif à la porte) que la municipalité d'Huberdeau devra verser pour la première année du service soit établi à 86,00\$ lequel montant forfaitaire pourra être révisé pour les années subséquentes, après entente entre les parties. Advenant le cas où les parties n'arriveraient pas à s'entendre l'entente sera automatiquement annulée.

La présente entente couvrira la période du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2014 inclusivement, soit trois ans et demi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION 101-11
RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Miller et résolu.

Que demande soit faite à la Caisse Populaire Desjardins, de garder active la marge de crédit accordée à la Municipalité et d'autoriser la transmission d'une copie des états financiers 2010 et des prévisions budgétaires 2011, tel que requis par la Caisse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 102-11

DÉMISSION DE M. DOMINIC LÉVESQUE ET ENGAGEMENT D'UN CHAUFFEUR/OPÉRATEUR/MANOEVRE

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Provost et résolu.

Que suite à la démission de M. Dominic Lévesque en tant que préposé aux travaux municipaux en date du 20 mai 2011, que le conseil autorise l'engagement d'un chauffeur/opérateur/manœuvre pour combler le poste. Mme Évelyne Charbonneau, mairesse, Mme Guylaine Maurice, directrice générale et M. Benoît Brosseau, directeur des travaux public procéderons aux entrevues et par la suite à l'embauche du candidat pouvant le mieux accomplir la tâche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 103-11

INSCRIPTION FORMATIONS PERFECTIONNEMENT SUR LE RÔLE DE L'OFFICIER MUNICIPAL ET PERFECTIONNEMENT SUR LA POLITIQUE DE PROTECTION DES RIVES ET LITTORAL

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Miller et résolu.

Que le conseil autorise l'inscription de M. Benoît Brosseau aux formations « perfectionnement sur le rôle de l'officier municipal » et « perfectionnement sur la politique de protection des rives et littoral » qui aura lieu les 20, 21 et 22 juin prochain à Lachute. Cette formation est offerte gratuitement pour le membre de la MMQ, la municipalité assumera les frais de déplacement et de repas sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 104-11

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Il est proposé par Mme la conseillère Suzanne Fortin et résolu.

Qu'une demande de subvention de 75 000\$ soit faite dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier municipal pour des travaux d'amélioration de la chaussée sur le chemin de Rockway Valley.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 105-11

DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Provost et résolu.

Que le rapport trimestriel déposé en date du 31 mai 2011 soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 106-11
DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE DE L'APPLICATION
DE L'ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DES COURS D'EAU

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Provost et résolu.

Que l'officier municipal en bâtiment et en environnement et/ou le directeur des travaux publics sont désignés comme personne responsable de l'application de l'entente relative à la gestion des cours d'eau intervenue entre la municipalité d'Huberdeau et la MRC des Laurentides.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 107-11
DEMANDE DE SUBVENTION PACTE RURAL 2011-2012-2013 ET
ABROGATION DE LA RÉOLUTION 50-11

ATTENDU QU'en 2006 nous avons procéder à la réfection de la patinoire via une subvention du pacte rural.

ATTENDU QUE le conseil désire poursuivre l'amélioration de ces infrastructures de loisirs, afin d'attirer de jeunes familles à s'établir sur son territoire en leur offrant des infrastructures conforme aux attentes d'aujourd'hui.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Denise Miller et résolu.

Que la résolution 50-11 soit abrogée, le montant de subvention demandée n'étant pas conforme aux normes du programme et que Mme Guylaine Maurice, directrice générale, soit autorisée à présenter une demande dans le cadre du pacte rural 2011-2012-2013 au montant de 39 703.20\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 108-11
INSTALLATION D'UN JEU DE PÉTANQUE

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande pour la construction d'un jeu de pétanque près de la patinoire municipale.

ATTENDU QUE M. Lionel Provost assisté de d'autres bénévoles se sont proposés pour effectuer les travaux bénévolement.

ATTENDU QUE M. Lionel Provost a présenté une facture pour la fourniture du matériel et de l'équipement nécessaire à l'exécution des travaux au montant de 569.63\$ taxes incluses.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Suzanne Fortin et résolu.

Que le conseil autorise l'implantation d'un jeu de pétanque près de la patinoire, la municipalité assumera les frais, soient : la fourniture du matériel et de l'équipement tel que mentionné dans la facture présentée au montant de 569.63\$. Les fonds nécessaire seront pris à même le fond de parc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 109-11

DEMANDE D'APPUI FINANCIER-CAMP DES JEUNES SQ/CLUB RICHELIEU LA RIPOUSSE

Il est proposé par Mme la conseillère Suzanne Fortin et résolu.

Qu'un montant de 100\$ soit octroyé en soutien financier au Camp des jeunes SQ/Club Richelieu la Ripousse, pour l'organisation et la tenue de son camp d'été 2011, dont le but est d'offrir gracieusement ce camp à des jeunes qui proviennent généralement de milieu défavorisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 110-11

DEMANDE DE SOUMISSION CHANGEMENT DU REVÊTEMENT DE LA MAISON DES JEUNES

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Miller et résolu.

Que le conseil autorise la directrice à faire des demandes de soumissions pour le changement du revêtement de la maison des jeunes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 111-11

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR L'ADOPTION D'UNE LOI SPÉCIALE RELATIVE À L'ACQUISITION PAR LA MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU DE SERVITUDES À DES FINS DE CORRIDORS RÉCRÉATIFS

CONSIDÉRANT QUE la pérennité à long terme des sentiers récréatifs non motorisés est devenue un enjeu stratégique pour le maintien des acquis et le renouvellement du produit récréotouristique de notre région, dans un contexte où l'intégrité de sentiers récréatifs d'intérêt est menacée dans plusieurs secteurs par le développement immobilier en terres privées;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité, comme la majorité des autres municipalités de la MRC des Laurentides, ne possèdent pas les outils de planification et de contrôle complets afin d'assurer la pérennité à long terme des corridors récréatifs;

CONSIDÉRANT QU'IL existe sur le territoire de notre municipalité un potentiel de mise en valeur de sentiers récréatifs d'intérêt récréotouristique;

CONSIDÉRANT QUE la mise en valeur du grand réseau régional de sentiers récréatifs représente l'un des objectifs d'importance du produit récréotouristique, tels qu'indiqués à la section 6.4 du schéma d'aménagement révisé, ainsi que dans le nouveau plan stratégique conjoint MRC-CLD;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions des articles 117.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, ne peuvent répondre adéquatement à elles seules pour le milieu municipal aux objectifs de préservation et de développement de liens récréatifs sur les terres privées, dans le contexte topographique et de développement de la villégiature;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides, par le biais de la résolution numéro 2011.05.5190, a obtenu le mandat d'accompagner techniquement les démarches concertées de ses municipalités en matière de protection et de développement de corridors récréatifs d'intérêt intermunicipal et régional, notamment pour les aider à se procurer tous les outils financiers, de planification et de gestion à ces mêmes fins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Denise Miller et résolu.

QUE la municipalité de Huberdeau signifie une requête auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin de lui permettre, par le biais d'une loi spéciale, d'obtenir le pouvoir requis suivant :

« l'exigence par une municipalité, comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale ou de la délivrance de certains permis de construction, à ce que le propriétaire de l'immeuble visé s'engage à établir gratuitement en faveur de la municipalité une servitude réelle perpétuelle aux fins prévues par l'article 117.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par une telle demande.

Une telle servitude viserait également un corridor aménagé pour la pratique d'activités récréatives et sportives tel un sentier de randonnée; l'exigence d'une telle servitude pourrait ainsi remplacer l'établissement au bénéfice de la municipalité d'un versement en argent ou d'une cession de terrain à des fins de parcs et de terrains de jeux ».

QUE la municipalité de Huberdeau, transmettre au préalable copie conforme de la présente résolution à la MRC des Laurentides, afin que celle-ci puisse superviser l'ensemble de la démarche liée à ce type de requête liée aux 18 municipalités concernées (excluant Ste-Agathe-des-Monts et Mont-Tremblant), et transmettre l'ensemble de la documentation au gouvernement du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 112-11 **FIN DE LA PROBATION DE M. ISRAËL BROUSSEAU**

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de M. Israël Brosseau se termine le 14 juin prochain.

CONSIDÉRANT QUE le conseil est satisfait du travail accompli par M. Israël Brosseau pour le compte de la municipalité depuis le début de sa probation.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Provost et résolu.

De confirmer l'emploi permanent de M. Israël Brosseau en tant que chauffeur/opérateur/manœuvre et ce à compter du 14 juin 2011, date de la fin de la probation. Le tarif horaire attribuable à ce poste est de 16.50\$ l'heure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 113-11 **DEMANDE DE MADAME LOUISE BAYARD D'UTILISATION D'UNE PARTIE DU LOT 21 RANG 7 À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE**

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande de la part de Madame Louise Bayard pour l'utilisation d'une partie du lot 21 rang 7 à des fins autres que l'agriculture, soit la construction d'une résidence privée;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité d'Huberdeau présentement en vigueur;

ATTENDU QUE ce terrain fait partie de la demande à portée collective en zone agricole présenté en vertu de l'article 59 de la LPTAA, étant donné que cette partie de lot porte sur un îlot déstructuré, c'est-à-dire une entité ponctuelle de faible superficie, bien délimité dans l'espace et déjà occupé par des usages non agricoles;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Suzanne Fortin et résolu.

De recommander à la CPTAQ d'accepter la demande d'autorisation d'utilisation à des fins autres que l'agriculture, de la partie du lot 21 rang 7 appartenant à Mme Louise Bayard afin de lui permettre la construction d'une résidence privée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 114-11
AUTORISATION DE TRAVAUX À L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Miller et résolu.

Qu'autorisation soit donné aux employés municipaux de procéder ou de faire exécuter les travaux d'aménagement à l'hôtel de ville, soit : installation d'une porte pour bloquer l'accès au 2^{ième} étage par l'escalier situé au fond de la salle communautaire, aménagement d'un local pour internet, réaménagement de la toilette du 2^{ième} étage afin de permettre l'accès par le couloir, coût approximatif des travaux moins de 5 000\$, le budget nécessaire à l'exécution des travaux sera pris à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 115-11
DON À LA CROIX ROUGE/SINISTRÉ DE LA MONTÉRÉGIE

ATTENDU QUE la région de la Montérégie a été durement touchée par les inondations;

ATTENDU QUE nous pourrions également être touchés par un sinistre et que les moyens financiers mis en place lors de telle catastrophe ne sont pas toujours suffisants;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge procède à une levée de fonds en vue de venir en aide à la Région de la Montérégie et qu'elle remettra sous pli distincte le liste des municipalités ayant contribué;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Provost et résolu.

Qu'un don de 100.00\$ soit remis à la Croix-Rouge dans le but de contribuer à la levée de fonds pour venir en aide à la Région de la Montérégie ayant été durement touchée par les inondations.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 116-11
LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Provost et résolu.

Que la session soit levée, il est 19H35.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denise Miller,
conseillère/secrétaire.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Évelyne Charbonneau,
Mairesse.